



Report du repos hebdomadaire

Par Wheeling

Bonjour,

Je me permets de demander conseil par rapport à la situation suivante :

Mon épouse travaille dans une épicerie du lundi au samedi midi. Elle bénéficie d'un repos hebdomadaire sur le samedi après midi + le dimanche.

Le magasin ferme pour travaux pendant un mois à la fin de la semaine. Elle doit aller travailler pour vider le magasin samedi et dimanche prochains et reprendre son emploi dans un autre magasin appartenant à son patron dès lundi prochain. A priori cela la fait travailler sans repos 12 jours 1/2 d'affilée.

J'ai vu qu'il était possible pour son patron de supprimer ce repos 6 fois max dans l'année et que les jours de repos non pris doivent être payés en heures supplémentaires.

Ma question est la suivante : Son patron lui a dit qu'il allaient s'arranger et qu'elle récupérerait les heures travaillées plus tard. Il n'est pas question de payer ces heures en heures supplémentaires. Peut-il faire comme il dit?

Merci d'avance pour vos réponses